

**Décision du Port Autonome de Paris portant délimitation d'une zone
d'occupation du domaine public fluvial d'une durée supérieure à un mois
Choisy le Roi**

La Directrice Générale du Port Autonome de Paris,

Vu les articles L.4322-1 et suivants ainsi que les articles R.4322-1 et suivants du Code des transports relatifs au Port Autonome de Paris,

Vu l'article L.2124-13 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la délimitation des zones d'occupation du domaine public fluvial d'une durée supérieure à un mois,

Vu les décrets n° 70.851 du 21 septembre 1970 et n° 78.887 du 9 août 1978 portant respectivement délimitation de la circonscription du Port Autonome de Paris et modification des limites de sa circonscription ainsi que les listes répertoires annexées,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du 26 janvier 2000 modifié en dernier lieu par délibération du 04 juillet 2018, et notamment l'annexe II article 6,

Vu le projet de délimitation des zones de stationnement des bateaux, navires et engins flottants notifié par lettre recommandée avec accusé de réception du 26 décembre 2017 et 13 avril 2018 à Monsieur le Maire de la commune de Choisy-le-Roi,

Vu l'accord de monsieur le Maire de la commune de Choisy-le-Roi en date du 26 avril 2018,

DECIDE :

Article 1 :

La zone du domaine public fluvial au sein de laquelle un stationnement d'une durée supérieure à un mois peut être autorisé et qui figure sur le plan annexé à la présente décision, est approuvée.

Article 2 :

La présente décision n'emporte aucune autorisation d'occuper le domaine public fluvial concerné : toute occupation privative dudit domaine doit être autorisée par un acte exprès.

Article 3 :

Une ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le maire de la commune de Choisy-le-Roi,

Article 4 :

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Val-de-Marne et sur le site Internet du Port Autonome de Paris à l'adresse suivante www.haropaports.com/fr/paris.

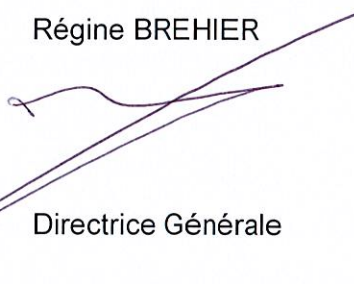
Les plans pourront être consultés à :

- L'Agence Seine Amont, 5 Route de Stains- 94 387 Bonneuil-sur-Marne Cedex
- Et sur le site internet du Port Autonome de Paris

Fait à Paris le,

16 OCT. 2018

Régine BREHIER

A handwritten signature in purple ink, consisting of several overlapping, sweeping lines that form a stylized, somewhat abstract shape.

Directrice Générale